

ParcourSup

Présentation de la procédure



PARCOURSUP : POUR QUI ?

Tous les candidats à l'entrée en première année d'enseignement supérieur

- Néo-bachelier
- Réorientation (interne à Lyon1 et externe)

NB : Les redoublements ne se font pas via Parcoursup

SE CONNECTER

Connectez vous en utilisant votre numéro de dossier fourni lors de la constitution de votre dossier **2019** et le mot de passe que vous avez choisi.

Si vous étiez inscrit sur Parcoursup en 2018 n'utilisez pas les identifiants fournis l'année dernière.

Constituez un nouveau dossier en utilisant si possible la même adresse mail que l'année dernière. Vous pouvez ainsi récupérer les éléments de votre dossier. Si vous vous êtes inscrit l'an dernier avec un INE (9 chiffres + 2 lettres ou 10 chiffres + une lettre) utilisez à nouveau cet INE.

N° de dossier :

Mot de passe :

[N° de dossier ou mot de passe oublié ?](#)

Ma date de naissance (jj/mm/aaaa) (*) / /

Présent sur vos résultats du bac

Mon INE ?

Je n'ai pas d'INE

Conserver son nouveau numéro de dossier et mot de passe
Saisir une adresse mail valide + numéro de portable valide

LES VOEUX

DATES CLÉS POUR SAISIR VOS VOEUX

> 22 janvier-14 mars :

Formuler 10 vœux maximum et non hiérarchisés

> jusqu'au 3 avril :

- **Finaliser** son dossier transmission des pièces demandées, du projet de formation motivé etc.
- **Confirmer** les vœux sélectionnés

Parcoursup, une plateforme pour :

Connaître le contenu des formations disponibles, identifier les débouchés professionnels et évaluer la pertinence de ses choix :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > Connaissances et compétences attendues
- > Critères généraux d'examen des vœux
- > Nombre de places et nombre de vœux formulés en 2018
- > Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- > Contacts: responsable pédagogique, référent handicap, étudiants ambassadeurs

Parcoursup, une plateforme pour :

Connaître d'autres informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2019 :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2019
- > Actualisation des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- > Affichage de la référence au secteur géographique (pour les licences)

Etablissement

Portail

Caractéristiques

Examen du dossier

Réussite / Débouchés

Contexte et chiffres

Frais

FORMULER SES VŒUX

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 14 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans [ParcourSup.fr](https://parcoursup.fr)

Vous avez accès :

- à des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, etc.) dont l'admission se fait sur dossier ou par concours
- à des formations non-sélectives (licence, PACES)

FORMULER SES VŒUX

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

- > Un vœu est **un choix pour une formation**
- > **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

- > un vœu multiple **ne compte que pour un seul vœu**
- > un sous-vœu correspond à un choix d'établissement (France entière)
- > le candidat **peut recevoir autant de propositions d'admission qu'il a formulé de sous-vœux** dans le vœu multiple

Formations	Maximum	Total des sous-vœux autorisés
BTS, DUT, CPGE, DCG	Maximum 10 sous-vœux par intitulé formation	20
Ecoles d'ingénieur, Ecoles de commerce Ecoles d'infirmier Ecoles des travailleurs sociaux	Illimité par groupement	illimité

EXEMPLE

➔ vœux 1: BTS Chimie

Sous-vœu 1: Lycée Martinière Diderot Lyon

Sous-vœu 2: Lycée André Argouges Grenoble

➔ vœux 2: DUT Chimie

Sous vœu 1: IUT Lyon 1

Sous vœu 2: IUT Grenoble

➔ vœux 3: CPGE BCPST

Sous-vœu 1: Lycée Martinière Monplaisir Lyon

Sous-vœu 2: Lycée du Parc Lyon

Sous-vœu 3: Lycée Champollion Grenoble

Sous-vœu 4: Lycée Assomption Bellevue Lyon

Sous-vœu 5: Lycée Blaise Pascal Clermont

➔ vœux 4: Licence Portail PCSI Lyon 1

4 vœux / 10 permis
9 sous-vœux / 20 permis

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

➔ Ecoles d'ingénieurs, écoles de commerce, IFSI, EFTS :

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé

Exemple:

Vœu PeiP – Concours prépa intégrée réseau Polytech

sous-vœu: Lyon

sous-vœu: Grenoble

sous-vœu: Clermont

Compte pour 1 vœu

MAIS 0 sous-vœu comptabilisé

QUESTIONNAIRES OBLIGATOIRES EN DROIT & SCIENCES

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les candidats dans leur réflexion :

**Nouveauté
2019**

- > Des outils informatifs et pédagogiques
- > Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels

Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

- > Des questionnaires accessibles sur le site [Terminales2018-2019](#) :
- > Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier et devra être jointe au dossier de candidature au plus tard le 3 avril inclus

TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle ...

The screenshot displays the website interface for 'TERMINALES 2018/2019'. At the top, it features logos for the Ministry of National Education and Higher Education, the Ministry of Higher Education, Research and Innovation, and the 'onisep' logo. The main navigation bar consists of five steps: ÉTAPE 1 (Explorer les possibles), ÉTAPE 2 (Je découvre les formations et les parcours), ÉTAPE 3 (J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix), ÉTAPE 4 (Je souhaite en parler), and ÉTAPE 5 (Je prépare mon entrée dans la vie étudiante). The main content area is divided into five columns corresponding to these steps. The first column, 'Explorer les possibles', lists four items: '12 conseils pour s'orienter', 'Que faire après mon bac?', 'Info métiers', and 'Découvrir le monde professionnel'. The other columns contain icons and text related to their respective steps. At the bottom, there is a copyright notice: '© MEN - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles'.

SECTORISATION GEOGRAPHIQUE

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...) :

> Il n'y a pas de secteur géographique

Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) :

> Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées

Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

> Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence dans son académie

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Rubrique « Ma préférence » composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup.

Nouveauté
2019

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveauté
2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au 3
avril

- ➔ **Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur ParcoursSup, les candidats doivent :**
 - > compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
 - > confirmer leurs vœux
- ➔ **Date limite de confirmation des vœux : 3 avril**
 - > si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars

L'examen des vœux par les établissements d'enseignement supérieur

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au
10 mai

Les dossiers sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

> la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)

Pour les étudiants en réorientation via Parcoursup, il est possible d'imprimer une **fiche de suivi d'un projet de réorientation** à faire remplir par le SOIE (non obligatoire)

> le projet de formation motivé par l'élève

> les notes de 1ère et terminale

> les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

PRISE EN COMPTE DU PROFIL ET DU PROJET DE CHAQUE LYCÉEN

> Pour l'admission dans les formations non sélectives

- Deux réponses possibles : OUI ou OUI SI (cursus adapté...)
- L'ensemble des dossiers des candidats est ordonné
- Capacités d'accueil de chaque formation. Si elle est atteinte la réponse « En liste d'attente » apparaît automatiquement
- L'université peut accepter des candidats hors académie (pourcentage fixé par le rectorat)

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- Admission sur dossier ou par concours pour toutes les académies

PHASE D'ADMISSION : REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du
15 mai

- > **Le 15 mai** : le candidat prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, **en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse** indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 15 mai

➔ Réponses possibles des établissements du supérieur

Formations non sélectives OUI / OUI SI

Formations sélectives OUI / NON

➔ Réponses possibles consultables sur Parcoursup des établissements

Formations non sélectives OUI / OUI SI / En attente

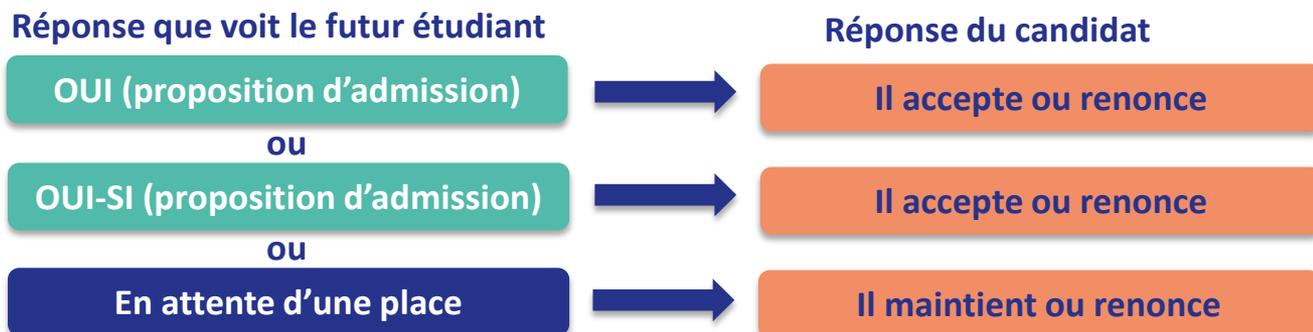
Formations sélectives OUI / NON / En attente

➔ 3 réponses possibles du candidat

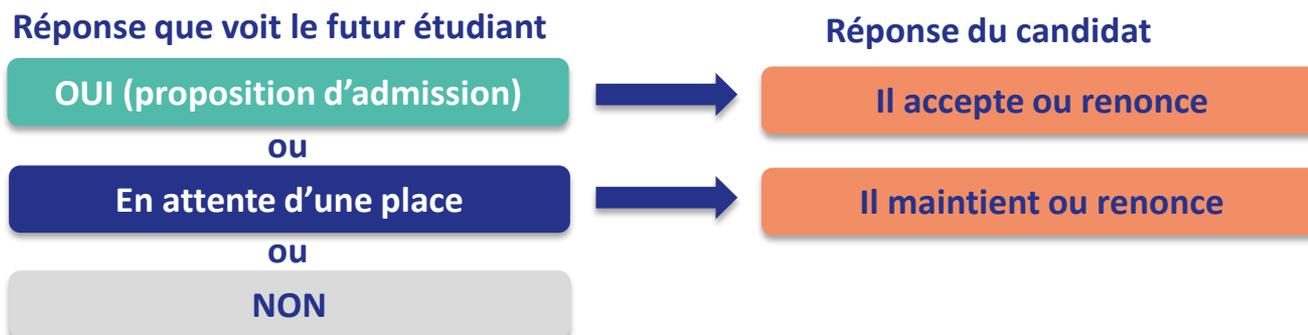
- J'accepte
- Je renonce
- Je maintiens

LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS RECUES

→ Pour chaque formation non sélective (licence)



→ Pour chaque formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) :

- Du 15 au 19 mai : date de la proposition + 4 jours
- Après le 20 mai : date de la proposition + 2 jours

Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

Réponses aux propositions à partir du 15 mai

Cas de figure possibles:

1 Le candidat reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur ParcoursSup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

2 Le candidat reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** et renoncer **aux autres propositions**
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

3 Le candidat ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

4 Le candidat ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** sera mise en place pour lui **faire des propositions de formation**

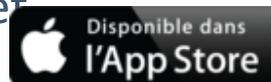
COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- **par mail dans sa messagerie personnelle**
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

> **L'application Parcoursup:**

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **Elle est téléchargeable** sur



Disponible le
1^{er} mars
2019

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté
2019

> Quand ?

A partir du 25 juin

> Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

> Comment ?

Les candidats ordonnent tous leurs vœux en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

- > **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.
 - S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

- > **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.
 - S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix (cf. p. 51-52).

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

2 points d'étape obligatoires pour confirmer ses choix :

- > Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)
- > Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Nouveauté
2019

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Les candidats doivent répondre dans un délai de 3 jours aux points d'étape. Si ce délai n'est pas respecté, leurs vœux en attente puis leur éventuelle proposition d'admission, sont considérés comme abandonnés.

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

Nouveauté
2019

> **Un point d'étape final et obligatoire pour confirmer son choix d'inscription :**

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Si vous avez accepté une proposition en maintenant un/des vœu(x) en attente, vous devrez dans la période définie, confirmer votre choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les modalités précises de ce dispositif seront communiquées ultérieurement.

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par ce point d'étape.

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition:

- > **Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les candidats peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles** ;
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019
Je formule mes vœux
Jusqu'au 3 Avril
Je finalise mon dossier

2

15 Mai > 19 Juillet 2019
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeudi 14 Mars : dernier jour
pour formuler mes vœux



Accompagnement personnalisé

Permanences à l'Espace-Conseil ou entretiens individualisés :

Espace-Conseil Campus de La Doua

Du lundi au jeudi de 12h à 17h et
le vendredi de 14h à 17h

Espace-Conseil Domaine Rockefeller

Tous les mardis sur rendez-vous

Permanences téléphoniques : 04 72 44 80 59, du lundi au vendredi de 14h à 17h

DES QUESTIONS ?





**Service d'Orientation et d'Insertion
professionnelle des Etudiants (SOIE)**

Campus LyonTech - La Doua
28 avenue Gaston Berger 69622
VILLEURBANNE

04 72 44 80 59

soie@univ-lyon1.fr

soie.univ-lyon1.fr